OUVERTURE

M. Philippe Rocher, cabinet Metrol, France

Ce colloque est organisé dans le cadre du projet européen WELFI, Wind Energy Local Financing, soutenu par l'ADEME et la Commission européenne.
Après le colloque sur l'investissement local dans trois filières EnR organisé ici même en mars 2003, celui qui nous réunit aujourd'hui portera spécifiquement sur l'investissement local dans le domaine de l'éolien.

Ce matin, comme tous les matins, des habitants, quelque part, en Allemagne, au Danemark, se sont réveillés. Comme tous les matins, ils ont ouvert leurs volets et comme tous les matins, ils ont regardé des éoliennes qui tournaient dans le paysage. Ils les ont regardées et ils ont souri, il y avait du vent, elles tournaient.
Ils ont des parts, des parts peut-être infimes, mais ils ont des parts dans ce parc éolien. Pourquoi ont-ils fait ça ? Comment ont-ils fait ça ? Qu'est-ce que ça change pour eux ? Qu'est-ce que ça change pour le porteur de projet ? Qu'est-ce que ça change pour la collectivité ? Ce sont de ces questions que nous allons débattre aujourd'hui dans le cadre de ce colloque.

A travers les témoignages d'acteurs locaux impliqués dans ces projets, nous allons regarder quels sont les outils financiers qui permettent ce genre de pratiques, examiner les procédures mises en oeuvre. Nous parlerons des retombées de l'investissement local, en termes d'acceptabilité notamment. Nous regarderons les avantages et les inconvénients.

Le programme de cette journée a été organisé autour d'une alternance d'interventions et de tables rondes, tables rondes qui permettront d'avoir beaucoup de retours d'expériences. Nous sommes aujourd'hui invités par Hespul qui est coordinateur de ce projet européen, Hespul que vous avez peut-être connu sous le nom de Phébus avant 2001. Cette organisation a notamment joué un rôle majeur pour le photovoltaïque raccordé au réseau.
La fondatrice d'Hespul est Maguite Chichereau-Dinguirard, à qui je cède sans plus tarder la parole.

Mme Maguite Chichereau-Dinguirard, vice-présidente d'Hespul, France

Mesdames et Messieurs, c'est avec un grand plaisir pour l'association Hespul et tous ses partenaires européens, de vous accueillir à cette conférence sur l'investissement local dans l'éolien. Cette journée, à dimension européenne, est le point d'orgue du projet WELFI. C'est un projet qui est soutenu par la Commission européenne, dans le cadre du programme ALTENER et par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Je profite de la présence des représentants de l'ADEME pour leur renouveler, au nom de l'ensemble des partenaires du projet, nos remerciements pour leur engagement sans failles à nos côtés. Le groupe de travail WELFI est composé de huit organisations, issues de plusieurs Etats membres de l'Union européenne. Nous avons le Folkecenter et OVE du Danemark, BWE d'Allemagne, Ecoserveis de Catalogne. Les partenaires français sont Axenne, la société financière La NEF et Hespul avec la participation d'Energies et Territoires Développement (ETD). Le projet WELFI a débuté en février 2002 et se conclura en février 2004 par l'édition d'un recueil des meilleures pratiques européennes, recueil qui regroupera la somme des études et analyses réalisées. Il sera consultable sur le site Internet www.*welfi.info*.

La qualité des personnes qui sont ici, représentants de collectivités locales, représentants de bureaux d'études, d'organisations agricoles, d'organismes financiers, d'associations, d'industriels, des services de l'Etat, montre que le thème de ce colloque intéresse tous les acteurs de la filière éolienne et est totalement d'actualité. Cela n'est évidemment pas étonnant si l'on considère que l'éolien est une source d'énergie, par nature, décentralisée, directement implantée au cœur des territoires.
Pour réussir l'intégration optimale de ces nouveaux équipements de production d'électricité, il convient aujourd'hui, à l'image de nos collègues allemands ou danois, d'encourager l'implication des acteurs locaux et, plus largement, des citoyens, à tous les stades, du projet. Comment ? Par la concertation des habitants, bien sûr, le plus en amont possible et tout au long du processus du développement des projets. Par la participation financière de ceux qui vivront dans le voisinage de ces éoliennes. C'est une piste essentielle à explorer. C'est le cœur du projet WELFI.

Pour généraliser ces pratiques, il faudra inventer de nouveaux liens et de nouvelles démarches, avec la volonté de tous d'assurer un développement local et durable des territoires concernés. Les agriculteurs peuvent trouver dans l'investissement éolien une nouvelle piste de diversification, les collectivités locales, longtemps laissées à l'écart d'un système énergétique hypercentralisé, peuvent faciliter ces démarches et agir ainsi concrètement sur leur devenir énergétique et économique. Les particuliers, bien sûr, peuvent y trouver une alternative bien plus sûre et bien plus éthique que les fonds de pension - dont on parle régulièrement pour assurer une partie des revenus des retraités. Enfin les développeurs, en encourageant l'appropriation locale, réduisent le risque de conflit et sécurisent leurs investissements. Des organismes financiers se sont déjà positionnés sur ce marché. Ils joueront à l'avenir un rôle essentiel dans la mobilisation financière citoyenne en faveur des EnR.

Il me reste à vous souhaiter une journée d'échanges fructueux. J'espère sincèrement que ce colloque constituera une étape supplémentaire pour permettre l'émergence et le renforcement de ces nouvelles pratiques financières. Je peux en tout cas vous informer que nous réfléchissons déjà aux suites concrètes et opérationnelles qu'il conviendra de donner à ce projet et à l'événement d'aujourd'hui. Alors je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour une nouvelle rencontre. Je vous souhaite une très bonne journée et à bientôt !

INTRODUCTION

M. Jean-Louis Bal, Directeur du Bâtiment et des Energies Renouvelables, ADEME, France

Bonjour Mesdames et Messieurs et bienvenue à nos collègues étrangers, européens.
Ce colloque se situe à un moment particulièrement opportun pour nous, Français. Le débat national sur les énergies vient de se terminer. Les parlementaires vont bientôt se saisir de ce sujet, en débattre et ensuite voter une loi qui va fixer les orientations de la politique énergétique française pour les trente prochaines années. Les propositions du gouvernement sont énoncées aujourd'hui dans un Livre blanc que l'on peut trouver et télécharger sur le site Internet du ministère de l'Industrie. Tous les citoyens, associations, entreprises sont sollicités pour faire parvenir leur contribution, avant l'examen du projet de loi par le Parlement où un vote devrait intervenir probablement après les élections régionales, en mai ou en juin 2004. Je ne peux donc que souhaiter que des propositions émergent de cette journée.

Je voudrais demander à nos partenaires européens de bien vouloir m'excuser d'aborder cette journée avec un point de vue très franco-français. L'intérêt pour nous est d'analyser les meilleures pratiques dans les pays européens afin d'identifier ce qui est transposable dans notre pays en tenant compte du contexte culturel, réglementaire et législatif. Nous avons malheureusement plus à recevoir qu'à donner dans ce type d'échange, vu notre retard.

La question posée par le projet WELFI, "l'investissement local peut-il favoriser l'acceptation de l'éolien ?", touche un point particulièrement crucial, en France peut-être plus qu'ailleurs, qui est celui de l'acceptabilité de l'éolien. Au cours de cette journée, vous aurez notamment à voir ce qui est légalement possible pour attirer l'épargne locale sur l'énergie éolienne. Je rappelle quand même que l'appel public à l'épargne est soumis au contrôle strict de l'Autorité des Marchés Financiers[].
Peut-être faut-il faire évoluer cette législation et le projet de loi d'orientation sur l'énergie en est peut-être l'occasion. Sans doute faut-il explorer plus avant ce que permet le cadre législatif et fiscal actuel et particulièrement celui du monde agricole. Je pense notamment aux Coopératives de Machines Agricoles (les CUMA). Je pense également aux collectivités locales qui dans le cadre de la loi sur l'électricité, peuvent investir dans la production d'énergie.

Je voudrais revenir sur la question plus générale de l'acceptabilité de l'éolien. On constate toujours de virulentes réactions d'associations anti-éolien, minoritaires mais très bien organisées, qui provoquent la frilosité des préfets, chargés d'accorder les permis de construire. En 2003, un peu plus de 120 mégawatts éoliens seulement auront été installés en France. Certes, c'est un progrès par rapport à 2002 car on fait plus que doubler la puissance installée mais, cela reste très faible en regard du potentiel existant en France et surtout des objectifs fixés par la directive européenne EnR.
L'imagination des associations anti-éoliennes est absolument sans borne et elles parviennent à répandre des rumeurs tout à fait extraordinaires. Nous avons connu le cancer du sein provoqué par les éoliennes. Nous avons entendu récemment à la télévision un éleveur de canards qui craignait l'impact des infrasons des éoliennes sur le foie gras. Si ces rumeurs sont très difficiles à contrer et à contrôler, l'opinion publique reste pourtant très favorable à l'éolien. L'ADEME a fait réaliser deux sondages, à un an d'intervalle, sur l'ensemble de la France

[] Organisme ayant succédé à la Commission des Opérations de Bourse (COB) depuis novembre 2003.

mais avec des focalisations sur les régions où des parcs éoliens fonctionnent depuis plusieurs années. On constate une opinion très favorable qui se renforce à proximité des installations. Le dernier sondage en date, réalisé par l'Institut CSA pour la région Languedoc-Roussillon, portait sur l'impact de l'éolien sur le tourisme. Cette région, où le tourisme est un des atouts économique et social, souhaitait mesurer le risque en termes de fréquentation que pouvait représenter l'implantation d'éoliennes.
Les résultats de ce sondage* montrent que les touristes, et particulièrement les touristes étrangers, considèrent de façon très favorable l'énergie éolienne et qu'une implantation, même à grande échelle, ne va pas les faire fuir de la région Languedoc-Roussillon où l'attrait des paysages est une des raisons qui les y attirent.
92 % des touristes jugent que l'utilisation des éoliennes est une bonne chose, les hommes un peu plus que les femmes. 63 % des touristes pensent qu'on peut en installer davantage. 56 % trouvent que c'est beau. La présence d'éoliennes ne fait pas fuir les touristes : 55 % pensent que, pour eux, ça ne va rien changer. 23 % affirment que, lors d'une excursion, ils iront les voir. 14 % vont faire volontairement la démarche d'aller les voir et seulement 6 % des touristes vont éviter les zones où il y a des éoliennes.

Aussi, nous constatons une opinion généralement très favorable à l'énergie éolienne et nos préfets devraient avoir le courage d'appliquer les circulaires qu'ils ont reçues de la part des trois ministres responsables de ce secteur, le ministre de l'Industrie, le ministre de l'Equipement et le ministre de l'Ecologie et de l'Environnement et du Développement durable. De notre côté, à l'ADEME, nous continuerons de fournir régulièrement, inlassablement, une information objective - j'ai dit objective, pas neutre - aux populations concernées par l'énergie éolienne.
Avec le concours des collectivités locales et des associations, nous nous emploierons à encourager la concertation le plus en amont possible pour favoriser l'acceptation des éoliennes par les populations, des populations qui sont prêtes à les accepter. Je vous remercie.

* résultats publiés sur le site Internet de l'Agence Méditerranéenne de l'environnement : www.ame-lr.org

M. Jean Besson, rapporteur du débat national sur l'énergie auprès du Ministre délégué à l'Industrie, France

Mesdames et Messieurs,
Je voudrais vous parler de ce que j'ai ressenti au cours du débat national sur la problématique du développement de la filière éolienne française. Avant tout, je pense que la question de principe « Faut-il ou ne faut-il pas développer l'éolien ? » ne se pose plus. C'est aujourd'hui une nécessité. C'est une nécessité incontournable si nous voulons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et que nous avons signés dans les accords internationaux notamment. C'est indispensable si nous voulons aller dans la direction d'une plus grande vertu en matière d'émission de gaz à effet de serre. Il faut reconnaître que c'est l'un des grands enseignements de ce débat d'avoir pu mettre en exergue le fait qu'il a aujourd'hui un véritable consensus au sein de la communauté scientifique sur la réalité de l'évolution climatique due aux gaz à effet de serre. Et, par voie de conséquence, nous devons bien prendre des dispositions pour améliorer notre situation au niveau planétaire.
Cela étant, je crois qu'il ne faut pas confondre les objectifs et les moyens. L'objectif pour un pays comme la France, c'est d'améliorer sa situation par rapport aux émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre-là, les éoliennes sont un moyen, non un objectif. Par contre, le développement de l'éolien en tant que secteur industriel constitue un autre objectif, un objectif « au deuxième degré », si j'ose dire.

A cela, un certain nombre d'obstacles subsiste.
Le premier obstacle c'est le problème de l'acceptabilité de l'opinion publique. Et c'est vrai pour tous les autres domaines, mais particulièrement en ce qui concerne l'éolien. Je crois qu'il faut faire des efforts d'information et des efforts de pédagogie pour que l'opinion publique soit informée de la réalité de l'éolien. Beaucoup trop de gens aujourd'hui pensent encore que c'est une machine infernale qui fait un bruit abominable, qui découpe les oiseaux en rondelles, etc., etc. J'ai récemment été étonné, parlant avec une personnalité importante dans ce pays, et lui disant : "Mais enfin, moi, j'ai visité beaucoup de sites, je n'ai jamais trouvé de rondelles d'oiseaux par terre.", de m'entendre répondre : "Si, cela concerne uniquement les migrateurs. Les autres, ceux du coin, ils savent où il faut passer et ceux-là, ils ne se font pas couper". Je trouve cela tellement surprenant, renversant que les mots m'ont manqué. L'effort à réaliser pour sensibiliser l'opinion publique et lui apporter la connaissance de la réalité des choses est certainement considérable.
Il y a un effort à faire au plan de l'intégration paysagère des éoliennes dans les sites. J'ai vu des sites qui ne posent aucun problème. Des champs d'éoliennes installés dans des sites potentiellement sensibles s'y intègrent totalement. J'ai cependant constaté parfois une inadéquation flagrante entre les éoliennes et le site. Ceci dit, les pylônes à haute tension détruisent certainement, en beaucoup plus grande quantité, un certain nombre de paysages de notre beau pays.

Un autre obstacle se pose : la conception de l'aide publique. Comment la positionner de manière à ce qu'elle soit acceptable, à la fois pour ceux qui ont besoin de cette aide publique et pour ceux qui considèrent qu'il faut la modérer en l'absence de besoin existant en électricité. Je crois qu'il faut être attentif à ce problème. Dans les discussions que je mène actuellement avec les parlementaires qui auront à voter une loi d'orientation qui devra contenir un certain nombre de dispositions à ce sujet, il faut veiller à présenter les choses de manière à ce qu'elles soient raisonnables, attractives, acceptables et supportables. Au fond aujourd'hui, l'idée que certains se font, que cette aide serait une sorte de rente de situation pour quelques organismes ou quelques entreprises qui profiteraient de la situation, n'est pas supportable. Et de l'autre côté, on sait très bien que, lorsqu'il y a une filière industrielle émergente, il est nécessaire, à un certain moment, de créer les conditions et l'environnement

économique qui permettent d'atteindre son seuil de rentabilité industrielle, sinon on est voué à mettre en doute la pérennité de cette filière sur un terme relativement court.

Il y a naturellement un besoin en termes de simplification des procédures administratives. L'extraordinaire complexité de notre système administratif constitue aujourd'hui un obstacle important. La comparaison entre le dossier d'autorisation de connexion au réseau en France avec celui qui est simplement déclaratif en Allemagne en est une des illustrations. Mais c'est un chemin long et difficile. Je crois que presque tout le monde le reconnaît, y compris ceux qui s'ingénient à le rendre compliqué. Nous devons travailler tous ensemble pour que cet obstacle soit sinon levé du moins allégé dans des conditions intéressantes.

Le souci d'aménagement du territoire et de protection du territoire est également au centre des préoccupations. Je constate souvent le souci d'éviter la prolifération anarchique. *Ne pas mettre des éoliennes partout et n'importe où*. Cela rejoint l'aspect paysager que j'ai évoqué précédemment. Au-delà de la question de la manière d'intégrer les éoliennes dans le paysage, il s'agit cette fois d'anticiper la disposition des sites. C'est une des raisons pour laquelle j'ai proposé dans mon rapport une cartographie nationale. Ces travaux pourraient être menés sous l'égide de l'ADEME qui regroupe les experts les plus reconnus. Ces analyses seraient intégrées dans des schémas régionaux. Cette cartographie, que j'appelle de mes vœux et qui, pour l'instant, n'est pas encore inscrite dans l'avant-projet de loi, s'imposerait à tous les schémas existant actuellement- schémas qui sont, à mon sens, très incohérents puisque, d'un département à l'autre, les critères qui ont été adoptés par les préfets pour les établir sont sensiblement différents. Cette cartographie préciserait quelles sont les zones de notre territoire qui offrent de bonnes conditions à l'accueil d'éoliennes. Il s'agit de ne pas nourrir de faux espoirs ou faire de fausses manœuvres en essayant d'implanter des éoliennes là où ça ne présente techniquement pas d'intérêt. Je crois qu'on gagnerait en cohérence et peut-être qu'on rejoindrait, là aussi, le thème de la simplification administrative.

Il s'agit aussi de responsabiliser les acteurs locaux. Je pense qu'à l'avenir, les collectivités territoriales, d'une manière générale, auront un rôle plus important à jouer que par le passé en matière d'énergie et y compris en matière de stratégie énergétique. Et je souhaite qu'un certain nombre de dispositions permettent aux collectivités régionales notamment, parce que je pense que c'est un échelon intéressant, de prendre en main le développement d'un certain nombre de filières.
J'ai fait une proposition qui a apparemment fait l'unanimité contre elle. C'est celle qui consistait à donner compétence aux maires – et non plus aux préfets- pour la délivrance des permis de construire en matière d'éoliennes. Je pense en effet que cela renforcerait le sens de la responsabilité et la signification de cette responsabilité au niveau local, le maire étant le premier interlocuteur de la population. Tout le monde m'a objecté que les maires ne sauront résister aux lobbies, mais j'ai un point de vue différent. J'ai été élu local et je sais que les plus grandes difficultés ne proviennent pas des grands lobbies, mais des conflits d'intérêt locaux portant sur la valeur des terrains au regard des documents d'urbanisme (classement en zone constructible ou non). C'est à cette pression qu'il est plus difficile de résister plutôt qu'à celle des lobbies. Mais la loi donne au Maire des droits en termes de zonage territorial; il devrait donc pouvoir délivrer les permis de construire pour les éoliennes.
Il me semble également que, dans le domaine de l'aménagement et de la préservation du territoire, il est nécessaire de raisonner à partir de la demande et non à partir de l'offre. C'est-à-dire à partir de l'intérêt général et non de l'intérêt financier individuel ou collectif. Aujourd'hui, parmi ceux qui sont réservés vis-à-vis de l'implantation des éoliennes, beaucoup dénoncent, je n'oserai pas dire la cupidité, mais en tout cas l'intérêt financier que portent à la construction d'un champ d'éoliennes certaines collectivités locales, voire certains

propriétaires fonciers. Il peut s'agir peut-être d'un argument secondaire mais dans notre stratégie de développement, cela ne peut pas être un argument majeur, voire l'argument principal pour ne pas installer des éoliennes. L'argument principal, c'est naturellement de développer les éoliennes là où la collectivité en a besoin, où l'intérêt général prévaut. Et je crois qu'il faut y veiller, parce que c'est un contre-argument fréquemment utilisé par ceux qui ne souhaitent pas voir se développer ce type d'énergie. Il faut également surmonter ou contourner les stratégies, logiques à mon sens, des opérateurs d'électricité, EDF ou d'autres, qui préféreront s'impliquer fortement dans le solaire thermique qui contribue à écrêter les pics de consommation, plutôt que dans l'éolien qui produit de l'électricité en concurrence avec d'autres filières, et entraîne à leurs yeux un certain nombre de contraintes. Il faut également prendre cela en compte dans la stratégie. Je crois qu'il faut réfléchir à cette question.

Enfin, je me suis efforcé dans mon rapport, non pas de resservir servilement ce que les professionnels de l'éolien m'ont expliqué tout au long du débat, mais d'essayer de mettre en situation et en perspective un certain nombre de propositions, un certain nombre de dispositifs susceptibles de permettre le développement - que je qualifierai d'harmonieux - d'une filière, qui me paraît, encore une fois, non seulement utile, mais indispensable, pour rendre notre comportement énergétique plus vertueux. Elle peut en même temps permettre de développer une filière industrielle qui est porteuse de beaucoup d'espoir et d'intérêt au niveau de notre territoire, en termes de création d'emplois et de métiers nouveaux.

Je ne sais pas si toutes les dispositions ou toutes les propositions que j'ai pu faire vous conviennent et je suis prêt à en discuter avec vous. Si toutefois un certain nombre d'entre elles vous paraissent manquer dans l'avant-projet de loi dans son état actuel, je ne pourrais que vous inciter aimablement à intervenir dans la concertation nationale qui a lieu actuellement pour essayer de faire améliorer ce projet avant qu'il ne soit présenté aux parlementaires, j'espère le plus rapidement possible.
Je vous remercie.

M. Didier Lenoir, président du Comité de Liaison Energies Renouvelables, CLER, France

Nous sommes ici tous Européens et le vent, lui, appartient à tout le monde. Il n'est la propriété ni d'un Etat, ni d'une organisation, il n'est la propriété de personne.
L'usage que l'on fait du vent est très variable suivant nos cultures européennes et reflète finalement la façon dont se comportent les différents Européens à l'égard de leur propre organisation, de leur démocratie. La conception de la démocratie à partir de la construction des éoliennes pourrait faire un excellent sujet de thèse pour un étudiant en Sciences politiques. Bien sûr, en cinquante ans d'action européenne, nous avons tous constaté combien est important notre patrimoine commun de culture et de pensée. Cela nous a permis de nouer cette union, facteur de paix et de prospérité. Mais aussi - et c'est bien là la question des éoliennes - l'expérience quotidienne nous montre combien sont différents nos comportements, nos réactions et nos méthodes. Cette diversité est évidemment une richesse que nous devons préserver et que nous devons mettre en valeur. Dans un monde qui s'interroge sur les risques engendrés par la consommation incontrôlée des énergies fossiles, sur laquelle il y a maintenant un très large consensus quant aux inquiétudes relatives au climat et à l'avenir de la Terre, plusieurs pays européens sont leaders pour leur action de développement des énergies renouvelables, avec un dynamisme tout à fait particulier pour le secteur éolien. L'Allemagne, le Danemark, l'Espagne sont les principaux champions.

Malheureusement la France est très à la traîne. Evidemment, nous nous intéressons - Jean Besson et Jean-Louis Bal ont beaucoup insisté sur ce point – aux initiatives locales, initiatives mettant en œuvre la responsabilité locale des agriculteurs, des entreprises, des habitants, des collectivités. Or, en France, nous avons une conception très théorique du fonctionnement de la démocratie. Nous sommes pour les grands textes, qui s'imposent d'ailleurs au niveau mondial ou européen, sur l'égalité des droits, sur l'égalité des citoyens, sur la théorie même de la liberté, l'égalité, la fraternité, etc. Mais nous avons gardé une pratique correspondant, en fait, à une sorte de monarchie républicaine, où l'Etat est propriétaire du vent et décide des conditions dans lesquelles les citoyens ou leurs organisations vont l'utiliser. Le changement est néanmoins engagé sur ce point et, depuis que les lois de décentralisation de 1982-83 ont redonné des responsabilités aux collectivités, ces dernières ont fait des efforts tout à fait considérables, dans leurs domaines de compétence. Si Jean Besson peut aujourd'hui proposer que les maires puissent délivrer des permis de construire, c'est parce que l'urbanisme a été pris en charge d'une façon très précise et avec une responsabilité très entière des collectivités. Jusqu'en 1982, c'était l'Etat qui délivrait tous les permis de construire après les avoir entièrement instruits. Dans l'énergie, nous sommes maintenant à l'aube de cette nouvelle période où chacun dispose d'une responsabilité, depuis les citoyens, leurs entreprises, les collectivités et l'Etat. Il y a un nouveau jeu à trouver et ce sera bien l'importance de la loi d'orientation sur l'énergie que de tracer, non pas dans le détail, mais dans les perspectives, dans les grandes orientations, les règles de ce nouveau jeu. Et, sur ce point, il faut bien dire que les propositions du gouvernement, présentées dans le Livre Blanc, ne correspondent absolument pas à nos attentes. L'organisation des responsabilités en matière d'énergie n'est pas abordée. Nous comptons bien sur le soutien de Jean Besson et de nombreux Parlementaires pour faire évoluer le partage des responsabilités.

Bien entendu, les travaux de comparaison effectués dans le cadre du projet WELFI permettront de voir comment la responsabilité des organisations locales, des citoyens eux-mêmes, permet d'exploiter de nouvelles sources d'énergie. Je ne doute pas qu'un nouveau rendez-vous, dans une dizaine d'années, nous permettra de constater que l'éolien sera aussi développé dans l'ensemble des pays que dans les régions d'Europe aujourd'hui les plus avancées.

M. Preben Maegaard, président de l'Association mondiale de l'Energie Eolienne, WWEA, (par vidéo), Danemark

(Traduit de l'anglais)

WWEA est une organisation mondiale qui regroupe 150 membres sur les cinq continents parmi lesquels la Chine, le Japon, la Corée, l'Egypte, la Libye, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Afrique du Sud l'Argentine, le Brésil, la Pologne, l'Allemagne, la Russie. Nous soutenons nos membres qui promeuvent les meilleures solutions en matière d'énergie éolienne. A cet effet, nous menons des travaux de consultation, nous établissons des contacts au niveau politique, nous organisons des conférences et nous sensibilisons le plus grand nombre aux avantages de l'énergie éolienne ; il s'agit donc de promouvoir l'utilisation d'une énergie propre.

LES FACTEURS DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN

Seuls quelques pays dans le monde disposent d'une filière éolienne bien développée : l'Allemagne en tête, suivie de l'Espagne, et ensuite les Etats-Unis, le Danemark, l'Italie etc... Si le reste du monde produisait autant d'électricité éolienne que les pays que nous avons mentionnés, cela représenterait une part très importante de l'énergie consommée sur la planète. Le succès de ces pays repose de toute évidence sur un cadre juridique adapté, qui doit remplir trois critères.
D'abord l'accès au réseau et le droit de se connecter sont des facteurs importants.
Ensuite, l'obligation d'achat par les compagnies électriques doit s'appliquer à l'énergie éolienne.
Enfin, les tarifs d'achat garantis doivent être corrects, ce qui est bien sûr essentiel. Ce système des tarifs d'achat garantis a fait la preuve de son efficacité : partout où il est appliqué, on voit l'énergie éolienne se développer.
Si ces conditions ne sont pas remplies, quels que soient les autres facteurs, on voit que le développement se fait de façon très lente.

LES ENJEUX DE LA PARTICIPATION LOCALE

Pour que l'énergie éolienne se développe de manière soutenue, l'implication locale est essentielle. C'est une condition importante pour favoriser l'appropriation et obtenir l'acceptation des populations locales. Dans certains pays, où seuls des investisseurs extérieurs au territoire sont impliqués, il n'est pas rare de constater un problème d'acceptation des populations locales.
Bien sûr, dans des pays comme l'Australie, le Brésil ou les Etats-Unis, où l'on dispose de vastes étendues, il n'y a pas de problème de voisinage, donc peu d'objections. En revanche, en Europe, très densément peuplée, il faut favoriser l'acceptation locale et permettre à la population locale de participer à l'investissement. La longue expérience du Danemark montre que, dans les zones où la participation locale a été adoptée, le taux d'acceptation atteint jusqu'à 85 % de la population. Et plus les gens sont proches des parcs éoliens, plus ils y sont favorables. Pourquoi ? parce que ce modèle de propriété locale favorise aussi l'économie locale, notamment dans les zones rurales où l'économie est déclinante. Nous avons pu constater, dans de nombreux pays, que les régions qui étaient marginalisées ont véritablement pu s'épanouir d'un point de vue économique en raison de l'installation des parcs éoliens. C'est une raison supplémentaire pour installer des parcs dans ces zones, mais comme je l'ai dit plus tôt, il faut impliquer la population locale. Sans participation directe, les gens ne seront pas intéressés, avec le risque de n'en ressentir que des aspects négatifs sans en percevoir les bénéfices.

Ceci est un point très important, et la législation doit être adaptée pour permettre la participation directe des populations locales, sachant qu'il existe plusieurs modèles de participation.

Pour revenir à l'expérience du Danemark, nous avons développé un modèle de participation directe des habitants à la propriété des éoliennes, qui a longtemps été limitée pour chaque particulier à l'équivalent d'une production annuelle de 9000 kWh. Ainsi une turbine produisant 450 000 kWh pouvait être partagée entre 50 personnes. Ces investisseurs locaux devaient à l'origine habiter au sein de la même commune, ce qui a renforcé le lien social. Réunis autour d'un même projet, ils se rencontraient chaque année pour discuter de la production, et si l'année avait été bonne avec beaucoup de vent, ils célébraient l'événement par un bon repas.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

D'autres modèles existent, impliquant des coopératives, des agriculteurs ou des habitants des villes, notamment lorsqu'il s'agit de financer de grandes fermes éoliennes. Il existe plusieurs exemples de financement citoyen de parcs off-shore, notamment en Allemagne où se prépare actuellement la construction de parcs géants

Il y a aussi l'exemple de la ville de Copenhague où plusieurs milliers d'habitants ont financé les 40 MW de la ferme off-shore de Middelgrunden, qui leur permet de dire qu'aujourd'hui leur source d'énergie est propre, alors que l'électricité consommée dans la ville vient principalement du charbon et du gaz naturel. Nous devons désormais passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables, et il est très important de permettre aux citadins de produire eux-mêmes leur électricité propre. C'est un problème que nous voyons dans toute l'Europe, où une bonne partie des sources d'énergie est fossile. Et cela va s'accroître dans les années à venir. Les fermes éoliennes construites à l'initiative des citoyens participent à la limitation de notre dépendance vis-à-vis des sources d'énergies fossiles et à l'indépendance énergétique, ce qui relève de l'intérêt local, national et européen. Ceci contribue à la paix dans le monde,

A l'inverse des systèmes centralisés qu'imposent les sources fossiles et plus encore le nucléaire, les énergies renouvelables sont décentralisées et les citoyens peuvent participer au développement de ces projets, devenir des acteurs de l'avenir énergétique. Les gens sont très satisfaits de pouvoir se fournir eux-mêmes en énergie propre.

Je vous souhaite un très bon colloque et des échanges fructueux. Ça a été un plaisir pour moi de pouvoir participer au projet WELFI, dont les enjeux me semblent importants, notamment en France. Merci.